

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/15

18 mai 1998

(98-1999)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

MALTE

Déclaration distribuée par le gouvernement de Malte

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) célébrera, pendant sa deuxième Conférence ministérielle, le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. C'est avec une vive satisfaction, et même un certain orgueil, que les 132 pays Membres participant à la Conférence prendront le temps de noter les progrès et de reconnaître les réalisations qui ont été possibles, pendant les 50 années écoulées, grâce à l'initiative du GATT.

Sans aucun doute, la mise en place du système commercial multilatéral a contribué de façon importante à la croissance, à l'emploi et à la stabilité en favorisant la libéralisation et l'expansion des échanges et en fournissant un cadre permettant la conduite harmonieuse des relations commerciales internationales. Les résultats obtenus pendant les années écoulées soulignent l'importance fondamentale de ce système pour la prospérité de l'économie mondiale, tandis que la rapidité des changements intervenus et de l'intégration économique mondiale suscitent de redoutables défis pour l'avenir.

En cette occasion toute particulière, il y a peut-être lieu de regarder le chemin que nous avons parcouru en 50 ans. Nous devons aussi nous tourner vers l'avenir afin de nous doter d'une stratégie reflétant nos ambitions et aspirations communes, qui nous mènera au succès.

L'accord historique réalisé à Marrakech en 1994, qui a sanctionné la création de l'OMC, doit être salué comme un triomphe des principes d'un commerce équitable, plus libre, ouvert et non discriminatoire, principes qui ont reçu leur forme actuelle de l'histoire compliquée du GATT depuis 1947. Par les célébrations de ce jubilé, l'OMC

ys

Membres de l'OMC l'occasion d'évaluer leur situation et de réaffirmer une fois encore leur engagement à l'égard de la réduction des obstacles au commerce, l'occasion aussi de réaffirmer leur engagement d'assurer la transparence dans les législations, réglementations et pratiques nationales.

Le succès du système commercial multilatéral a été étayé par la conviction qu'un système commercial international ouvert, facteur de prospérité économique, est un élément essentiel de la paix et de la stabilité internationales. Après une période marquée par la destruction et la dépression économiques, alors que le repliement installait une spirale descendante de diminution de la production et des échanges, la seule béchanges,

maîtresse, l'idée force d'un tel système est la non-discrimination, qui permet de gérer l'interaction entre les différentes économies nationales.

Il ne fait pas de doute qu'à l'échelle mondiale, la libéralisation des échanges dans le cadre du système fondé sur des règles mises en place par l'OMC a facilité le commerce. Les statistiques du commerce mondial sont là pour le prouver. L'envergure et le...

entraîneront pour tous ses Membres, même si ces décisions ont été prises par consensus. La sagesse dont on a fait preuve lorsque l'on a mis au point les notions de non-discrimination et de commerce libre et ouvert doit aussi inciter à ne jamais perdre de vue les effets négatifs lorsqu'il s'en produit. Il semble raisonnable que l'OMC joue le rôle de facilitateur et mette en place la structure nécessaire pour qu'il soit possible, par consensus, d'élaborer un programme approprié à l'intention des pays Membres qui ont fait savoir que les décisions prises par l'OMC entraîneraient pour eux des conséquences adverses assez graves.

Nous notons avec satisfaction que le système multilatéral s'est aussi efforcé de prendre en compte, plus largement et de manière plus approfondie, les nouvelles réalités apparues dans les relations économiques internationales. L'incorporation du commerce des services a introduit dans le système une dimension "investissement" et des règles ont été mises au point pour assurer la protection des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Nous voyons aussi progresser les questions relatives aux relations entre commerce et investissement, commerce et politique de la concurrence et marchés publics, dont l'examen ~~80184 année à Singapour~~ a été effectué à Singapour.

La nécessité, pour le système, de prendre en compte des réalités en constante évolution comme l'expansion de l'économie de l'information et les progrès technologiques intervenant dans le domaine des transports, crée des possibilités sans précédent, en même temps qu'elle représente des défis, car il s'agit d'assurer que les avantages résultant de ces évolutions soient largement répartis. Les défis que les gouvernements doivent relever aujourd'hui et devront relever à l'avenir rendent nécessaire une action concertée sur de multiples fronts. De plus, des questions nouvelles comme celle du commerce électronique exigent, de plus en plus, des réactions dynamiques à l'échelon multilatéral.

Tandis que plusieurs négociations - comme celles qui concernent l'agriculture, les services et les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce - sont déjà prévues pour le siècle prochain, les questions commerciales continueront d'être au centre des débats, à mesure que la politique commerciale dépassera les simples questions de droits de douane aux frontières pour aborder des questions plus graves. De fait, l'un des objectifs de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC est d'arrêter un programme de travail pour les deux années à venir. Comme les récents discours du Directeur général de l'OMC permettent de le penser, selon toute probabilité, la voie d'avenir pour l'OMC sera de continuer d'oeuvrer à la recherche d'un consensus en faveur de la liberté du commerce dans tous ses aspects, sans aucune barrière territoriale ou spatiale, assurant des chances égales à tous. Il va sans dire que c'est là une tâche ardue, et un objectif difficile à atteindre. Il faut aussi que lorsque des conditions et des restrictions à la liberté du commerce demeurent, le principe absolu soit que les règles et réglementations édictées par les Membres de l'OMC soient équitables, non discriminatoires et appliquées systématiquement. Parallèlement, il y aura lieu aussi de veiller à appliquer la décision prise lors de la Conférence ministérielle de Singapour, c'est-à-dire de veiller à ce que, tout en s'attachant essentiellement à la libéralisation des ~~960184~~ ~~960184~~ questions liées au commerce, l'OMC apporte aussi son concours et offre ses connaissances techniques aux autres institutions internationales, dans le plein respect du rôle et de la compétence de chacune. Chacun s'accorde à reconnaître que la mondialisation nous amène à établir des liaisons non seulement dans le domaine du commerce, mais aussi dans beaucoup d'autres. Le but ultime doit rester de favoriser la croissance économique ainsi que la stabilité internationale et l'amélioration de la qualité de la vie.

Compte tenu des progrès de la technologie, le système ne doit pas se laisser distancer par la "frontière technologique". Les percées réalisées dans les technologies de l'information et les télécommunications n'ont pas de frontières, et elles offrent des chances sans précédent d'atteindre de nouvelles frontières mondiales. Le développement impressionnant ~~des télécommunications~~ ~~des télécommunications~~ et des technologies de l'information réduira sensiblement la marginalisation matérielle d'un nombre croissant de personnes, dans des domaines comme les

du système commercial multilatéral est d'assurer que des politiques et réglementations soient en place, de manière que les avantages soient répartis équitablement entre tous les pays. L'OMC travaille déjà à des programmes allant en ce sens, en particulier dans les domaines des télécommunications et des technologies de l'information.

Au fil des ans, une évolution importante, d'abord au GATT et maintenant à l'OMC, a été la création de disciplines fondées sur des règles, dans tous les aspects du commerce. L'existence de telles disciplines permet au développement économique de se réaliser à l'échelle mondiale, en même temps, elle atténue certains des effets négatifs de la liberté du commerce, en assurant que les réformes nécessaires soient adoptées à un rythme que les pays participants puissent soutenir. La vision qui a été projetée jusqu'à présent est celle d'une suppression des frontières au commerce qui se ferait progressivement et à un rythme soutenable; d'une évolution qui assurerait que tous les échanges se fassent de manière loyale et équitable, et conformément à des règles et réglementations donnant accès à des chances égales. Il va de soi que le programme de travail de l'OMC, pour les deux années à venir, sera structuré de cette manière.

Certes, il y a dans les préceptes de l'OMC une vision, un "scénario idéal" qu'il sera très difficile de réaliser, du moins dans un avenir prévisible. Faire de cette vision une réalité est un objectif auquel on s'attache, à l'OMC, avec la plus grande intensité et à un rythme soutenable, mais sans jamais s'écarter d'un mode de négociation fondé sur la recherche du consensus. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants, et embrassent la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique.

L'une des principales priorités, pour l'OMC, est de maintenir sa vitesse acquise dans la marche vers l'universalité. C'est dire la nécessité de mener à bien les négociations en cours en matière d'accession, sans compromettre les règles, droits et obligations fondamentaux du système. Dans cet esprit, l'heureux aboutissement de ces négociations a aussi de l'importance, dans la mesure où il renforcera l'OMC en en faisant l'organisme capable de gérer efficacement un système commercial dont les proportions et la portée seront mondiales. Toujours dans un souci d'universalité, il est nécessaire de faire en sorte que tous les pays aient la capacité de participer pleinement à l'économie mondiale.

A cet égard, les accords régionaux ont apporté une utile contribution à la libéralisation du commerce mondial. En de nombreux cas, les accords régionaux ont été un premier tremplin vers l'intégration dans le système commercial mondial. L'intégration régionale a aussi donné aux pays la possibilité de commencer à résoudre des questions qu'il serait plus difficile de résoudre dans le contexte multilatéral, plus vaste.

Cette opinion est étayée par l'expérience de Malte. En particulier celle qu'elle a acquise par l'Accord d'association avec l'Union européenne. L'Union européenne compte, en effet, pour quelque 80 pour cent dans les transactions commerciales internationales de Malte. Cela ne veut pas dire que Malte préfère le régionalisme en soi. De fait, si le régionalisme peut apporter un important complément au système multilatéral, il ne le remplace pas.

Le processus de libéralisation dans une instance internationale complexe est - comme on pourrait s'y attendre - un processus laborieux, et c'est pourquoi il doit être fondé sur le consensus. L'incidence des décisions prises fait peser une lourde responsabilité sur l'OMC, qui doit veiller à ce qu'en dernier ressort, les avantages attendus de ses travaux servent au mieux l'humanité. C'est là beaucoup demander, l'objectif est manifestement difficile à atteindre. De plus, chaque pays Membre a aussi la responsabilité de protéger les intérêts des moins aptes de ses citoyens. Les Membres doivent mieux s'organiser et se restructurer conformément à leurs besoins et à leurs capacités. Ils ont aussi l'obligation morale de veiller à ce que ce ne soient pas les moins aptes de leurs citoyens qui aient à supporter la charge supplémentaire résultant du processus de libéralisation.

L'OMC peut aussi contribuer à un partenariat plus complet des pays les moins avancés d'aujourd'hui dans l'